

Télé-redevance : c'est fini, on n'y revient plus

« Une bonne nouvelle... si on n'a pas plus tard un retour des 50 € de l'assurance autonomie. » **Stéphane MAZÉE**

O Dès 2018, on passe de 100 € à 0€ pour la télé-redevance. Ainsi en a décidé le gouvernement wallon.

Le nouveau gouvernement wallon a sa stratégie fiscale. Avec la fin de la télé-redevance en tête de gondole.

LA TÉLÉ-REDEVANCE

● **Pascale SERRET**

Vous ne payerez plus de télé-redevance en Wallonie. Comme promis. On paie encore ce qui est dû : la note de 2017, si ce n'est pas déjà fait, d'éventuels arriérés. Et puis, fini.

La décision est gravée dans la stratégie fiscale que le gouvernement wallon MR-cdH a présentée hier. Elle reprend presque mot pour mot ce qui était annoncé dans la Déclaration de politique régionale. Sans beaucoup plus de détails.

Tous les partis étaient d'accord depuis plusieurs mois pour supprimer cette taxe jugée « obsolète » et « injuste » (100€ par ménage).

Le PS avait tenté de la virer du paysage avant d'être lui-même jeté du gouvernement wallon. Si les socialistes n'ont pas pu conclure, c'est parce que le cdH refusait de mettre fin à la télé-redevance sans « une vraie réforme fiscale globale ». Et pas question de compenser la perte de recettes par une nouvelle taxe.

Nouvelle coalition avec le MR, nouveau ministre du Budget : Jean-Luc Crucke a proposé au gouvernement non pas une réforme mais une « stratégie fiscale ». Pas de nouvelle taxe à l'horizon, même si l'opposition

n'a pas la même analyse, comme on peut le lire ci-dessous.

Le gouvernement wallon a adopté le paquet de mesures hier matin. Tout doit être mis en œuvre à la fin de cette année 2017 pour une application dès janvier 2018.

Quel financement pour une stratégie qui fait perdre environ 150 millions de recettes (dont

102 millions de télé-redevance) ? « On va réduire le train de vie », résume le ministre du Budget. Toute diminution de recettes sera systématiquement compensée par des économies. Lesquelles ? Aucune précision encore. « Ça mérite une analyse fine. Ne me demandez pas d'en dire plus aujourd'hui », réagit Jean-Luc Crucke. Les groupes de travail se mettent en place dès le 18 septembre. Mais il fallait marquer le coup. « Quarante jours après sa constitution, le gouvernement wallon concrétise ses engagements, conclut le ministre-président Willy Borsus. *Le train du gouvernement est en marche. À grande vitesse.* » ■

Kots, donations, 3^e propriété, précompte...

Outre la suppression de la TV-redevance, le gouvernement wallon a d'autres fers fiscaux au feu. Ils doivent tous entrer en vigueur en janvier 2018.

On en retient entre autres le détricotage d'une mesure encore récente prise par la précédente majorité PS-cdH, qui concernait la 3^e propriété : les droits d'enregistrement étaient passés de 12,5 % à 15 % dans ce cas de figure. Cette majoration est supprimée. « Il n'y a pas eu beaucoup de recettes supplémentaires, note Jean-Luc Crucke, sans disposer de chiffres précis. *Et il y a eu peu de transactions dans ce créneau.*

Peut-être ont-elles fuité ailleurs... ».

Notons aussi une diminution des droits d'enregistrement pour les donations mobilières, un abattement de 20 000€ sur la base imposable des droits d'enregistrement quand un ménage acquiert un 1^{er} logement comme résidence principale, une immunisation totale des droits de succession pour l'habitation familiale pour le conjoint (ou cohabitant) légal survivant, un soutien fiscal forfaitaire sur les frais de kot si la formation choisie fait défaut à proximité du domicile, la diminution du précompte immobilier dès le 1^{er} enfant (au lieu du 2^e), etc. ■

LES PREMIÈRES RÉACTIONS DE L'OPPOSITION

PS ET ECOLO

PS : « Des slogans et du sable »

« **C'**est l'annonce d'annonces », observe le chef de groupe PS Pierre-Yves Dermagne. La fin de la TV-redevance est une bonne nouvelle, il ne dira pas le contraire puisque son groupe l'avait défendue aussi. « Mais si on revoit la fiscalité sur les voitures diesel dans le même temps, c'est donner d'une main ce qu'on reprend de l'autre. C'est augmenter une taxe pour compenser des recettes, sans le dire. »

Le député socialiste a d'autres craintes. « En fin de compte, le gouvernement wallon va faire pas mal de cadeaux aux plus aisés. Quand on

parle de l'acquisition d'un troisième bien immobilier, c'est loin de correspondre à une majorité des Wallons. On supprime une mesure de justice fiscale », regrette Dermagne.

Et sans budget, « tout ça est construit sur du sable », relève le chef de groupe, qui a passé une bonne partie de son temps mercredi en plénière à réclamer en vain auprès de la majorité « l'annexe budgétaire de la Déclaration de politique régionale ». « Une étude complète, selon le ministre-président (qui évoquait mercredi de simples documents préparatoires, NDLR), la 8^e merveille du monde, mais appa-

remment elle n'est pas montrable », ironise Pierre-Yves Dermagne.

Enfin, l'opposition PS ne va évidemment pas louper le fait que la majorité n'est pas en mesure aujourd'hui de préciser comment elle va financer ces mesures fiscales. « Le MR et le cdH font appel à la Cour des Comptes parce qu'ils ne sont pas sûrs de leurs chiffres mais ils décident de supprimer ceci et cela sans savoir qui va payer et comment. Comme le tax shift au fédéral : pas de financement et un déficit qui se creuse. Le gouvernement wallon a des slogans, des formules choc, mais pas de chiffres sérieux. » ■ **P.S.**

Écolo : « Qui gagne ? Qui paie ? »

« **B**onne nouvelle pour la TV-redevance. Sa suppression avait été bloquée de façon un peu artificielle il y a quelques semaines », réagit Stéphane Hazée chez Écolo. C'est la fin d'une taxe « injuste puisque forfaitaire ». « Une bonne nouvelle, donc. Du moins si on n'a pas plus tard un retour de la taxe humaniste, à savoir le forfait de 50 € annoncé pour une assurance autonomie tout aussi injuste. La majorité ne dit pas un mot là-dessus. »

Au-delà de ces constats, le député wallon a deux questions : « Qui va gagner ? Qui va payer ? »

« Un ménage sur cinq est en situa-

tion de pauvreté et le gouvernement diminue les impôts pour ceux qui peuvent acheter un troisième logement. On approfondit des mesures favorables aux propriétaires, quelle que soit leur situation. On met l'accent sur des personnes qui n'ont pas besoin de cadeaux fiscaux. Aucune mesure de plus grande justice fiscale. On est clairement dans une logique anti-redistributive. On soigne certaines catégories de la population : rien pour les plus pauvres, pour les locataires... » résume Stéphane Hazée.

Et donc, qui va payer ? « Le gouvernement n'en dit rien. Va-t-on couper dans les budgets du non-mar-

chands ? Dans celui des Communes, des associations ? Va-t-on désinvestir dans les transports en commun ? On sera vite dans des choix de société. »

Comme son collègue du PS, l'Écolo reste aussi perplexe sur le calendrier de la majorité : « Le mercredi, le MR et le cdH demandent un audit sur les finances communales. Et le lendemain ils présentent une série de mesures coûteuses sans dire un mot du financement », dit-il.

« En résumé, ils accentuent les mauvais choix des prédécesseurs en ajoutant des cadeaux fiscaux à ceux qui n'en ont pas besoin. » ■ **P.S.**

LES AUTRES DÉCISIONS

Épuration des eaux : 400 millions en 4 ans

Le gouvernement

wallon n'a pas parlé

de fiscalité hier. Il a aussi décidé d'investir 400 millions pour la qualité de l'eau.

En une quinzaine d'années, la Wallonie a clairement amélioré le taux d'épuration de ses eaux usées : on était sous la barre des 40 % en 2000, on enregistre aujourd'hui un taux de 91 %. Ça veut dire qu'il reste environ 9 % des eaux rejetées par les consommateurs qui ne sont pas traitées avant d'être rejetées dans la nature.

Ces avancées ont été rendues possibles par des investissements massifs de la SPGE, la Société publique de gestion de l'eau (4 milliards depuis 2000). Le ministre de l'Environnement Carlo Di Antonio annonce un autre paquet de 374 millions pour aménager notamment 90 nouvelles stations d'épuration (la Wallonie en compte 420 à ce jour) et encore 31 Millions pour des travaux

de démergement et de réhabilitation de stations plus anciennes.

Pas moins de 276 chantiers centrés sur l'amélioration de l'épuration collective seront programmés en Wallonie.

« *Qu'est-ce qu'on vise ici ? L'amélioration de la qualité de nos cours d'eau (287 millions), la protection des captages (27 millions), la protection des eaux de baignade (4 millions) et l'optimisation de l'utilisation des ouvrages existants (41 millions)* », énumère Carlo Di Antonio.

Qui revient sur les 27 millions consacrés à la protection des captages : « *C'est directement la qualité de l'eau du robinet qui est en jeu. Quand on regarde aujourd'hui ce qu'on y trouve comme polluants, on relève de nouveaux éléments qui nécessitent un traitement spécifique* », précise-t-il.

Quand ces 400 millions du programme de la SPGE auront été concrétisés, la progression du taux d'épuration sera plus lente. « *Il reste beaucoup de petits ouvrages à mettre en place. Mais les grandes masses sont aujourd'hui couvertes* », termine le ministre Di Antonio. ■ **P.S.**

Les « empêchés » vraiment empêchés

Ils sont bourgmestres, échevins, présidents de CPAS. Quand ils deviennent ministres, ces élus font connaissance avec une notion qui porte en principe bien son nom : c'est le concept d'empêchement. Bourgmestre empêché, échevin empêché, etc.

La nouvelle ministre wallonne des Pouvoirs locaux MR Valérie De Bue a fait passer des avant-projets de décret destinés à éviter les polémiques de ces dernières années : ils sont empêchés de quoi, précisément ?

En gros, une fois devenus ministres, les élus communaux concernés ont les mêmes prérogatives que n'importe quel con-

seiller communal. Ils ne peuvent pas disposer d'un cabinet ou d'un local permanent au CPAS ou à la Commune, ils ne peuvent signer aucun document officiel émanant de la Commune ou du CPAS, assister au collège communal ou au Bureau permanent (à aucun titre), porter l'écharpe (sauf dérogation pour un mariage ou une visite diplomatique), assurer la communication officielle de la Commune ou du CPAS...

Le gouvernement a aussi adopté le texte qui interdit la désignation d'un échevin « délégué ». Le bourgmestre ff, le remplaçant donc, assume pleinement ses fonctions. ■ **P.S.**